

Tarifs au 1^{er} avril 2016

Description	Prix	TPS	TVQ	TOTAL
Frais d'ouverture de dossier	109,00 \$	5,45 \$	10,87 \$	125,32 \$
Frais d'administration pour un transfert de bail	332,00 \$	16,60 \$	33,12 \$	381,72 \$
Frais d'émission d'un nouveau bail	332,00 \$	16,60 \$	33,12 \$	381,72 \$
Loyer annuel d'un abri sommaire	165,00 \$	8,25 \$	16,46 \$	189,71 \$
Frais de renouvellement d'un bail (pour les anciens baux traditionnels)	332,00 \$	16,60 \$	33,12 \$	381,72 \$
Frais pour un nouveau bail suite à la demande du locataire de modifier les conditions de location du même terrain, aux mêmes fins (ex. : clause hypothécaire)	332,00 \$	16,60 \$	33,12 \$	381,72 \$
Frais pour renonciation à la clause restrictive	332,00 \$	16,60 \$	33,12 \$	381,72 \$
Frais d'analyse d'une demande d'achat ou de location à des fins commerciales ou industrielles	332,00 \$	16,60 \$	33,12 \$	381,72 \$
Frais d'administration pour la vente d'un terrain	1 011,00 \$	50,55 \$	100,85 \$	1 162,40 \$
Frais d'évaluation de la valeur marchande d'une terre en vue de la vendre, de l'échanger et d'y émettre une servitude	1 011,00 \$	50,55 \$	100,85 \$	1 162,40 \$
Frais d'émission d'une autorisation	1 011,00 \$	50,55 \$	100,85 \$	1 162,40 \$
Frais pour les travaux de mise en valeur effectués dans le cadre d'un développement de villégiature	769,00 \$	38,45 \$	76,71 \$	884,16 \$
Frais pour chèque non honoré par l'institution financière (NSF)	35,00 \$ (non taxable)			
Frais d'intérêt pour tout paiement effectué en retard	Taux fixé en vertu de l'article 28 de la Loi sur le ministère du Revenu			
Loyer minimum villégiature (LOC)	286,00 \$ non taxable			